

*Date de dépôt : 21 mars 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 2 495 990 F à l'association Première ligne pour les années 2017 à 2020**

### **Rapport de M. Jacques Béné**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi en question lors de ses séances du 18 janvier et du 1<sup>er</sup> février 2017, sous la présidence de M. Roger Deneys. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria.

Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

### **Audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DEAS, de M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier/DEAS, de Michel Clavel, directeur financier/DEAS, et de M. Adrien Bron, directeur de la direction générale de la santé/DEAS**

M. Poggia indique que ce projet de loi concerne l'association Première ligne. Il s'agit du 4<sup>e</sup> contrat de prestations depuis 2004 dont les montants étaient les suivants : 2,5 millions de francs (2004-2008), 2 695 000 F (2009-2012) et 2 414 170 F (2013-2016). Le montant proposé pour la période 2017 à 2020 est de 2 495 000 F, soit une légère augmentation, mais en appliquant le 1% de réduction décidé par le Conseil d'Etat.

M. Poggia fait savoir que l'association Première ligne a commencé en 1991 avec le bus itinérant Prévention Sida et que la structure actuelle date de 2009.

Cette association est enviée par les cantons latins compte tenu de son avant-garde qui se perd aujourd'hui puisque le canton de Genève est rattrapé dans les réflexions où il a été pionnier. La Ville de Lausanne va ainsi ouvrir un local d'injection, ce qui est une bonne chose, notamment pour le fait que beaucoup de Vaudois avaient choisi Quai 9 pour avoir un lieu sécurisé pour l'injection de produits stupéfiants.

M. Poggia rappelle que toute la politique en matière de drogues au niveau national repose sur 4 piliers : la prévention (faire en sorte que les gens ne consomment pas), l'administration de soins (lorsqu'ils consomment et ont besoin de soins), la réduction des risques pour la personne et pour la collectivité (lorsqu'une abstinence ne peut pas être atteinte) et la répression.

L'association Première ligne s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Premièrement, la prévention de l'infection VIH et des autres infections sexuellement transmissibles et la réduction des risques d'atteinte à la santé des personnes usagères de drogues.
- Deuxièmement, la réduction des risques auprès des personnes consommant des substances psychoactives en milieu festif (c'est l'action « Nuit Blanche ? »).
- Troisièmement, le renforcement des compétences psychosociales des usagers de drogues qui fréquentent Quai 9 (le but est de ne pas se limiter à faire en sorte que la consommation se fasse en milieu sécurisé, mais de sortir de là ceux qui en ont les moyens et la volonté). Le but n'est pas simplement d'avoir une bonne conscience avec un lieu où l'on peut s'injecter des produits à l'abri des regards et sans risque, c'est d'abord considérer ces personnes comme des malades et faire en sorte de les sortir, à chaque fois que c'est possible, de leur situation.
- Quatrièmement, l'information, la formation et la sensibilité de la population et des professionnels du domaine socio-sanitaire à la prévention et la réduction des risques et aux politiques drogues.
- Cinquièmement, la collaboration avec l'ensemble des partenaires cantonaux et nationaux en matière de lutte contre le HIV et les autres maladies sexuellement transmissibles.

Les effets bénéfiques de cette politique mise en place à Genève se sont rapidement fait ressentir. Un chiffre parlant est celui des personnes usagères de drogues qui est passé de 97 contaminations par année en 1991 à 2 contaminations en 2014. Les mesures mises en place ont ainsi réduit de manière drastique les risques de contamination. Tout cela a été fait par la distribution de préservatifs, des programmes de substitution à la méthadone, des traitements avec prescription d'héroïne et l'échange de seringues (95% des

seringues distribuées reviennent au lieu d'injection, ce qui est un résultat très significatif).

M. Poggia fait savoir que « Nuit Blanche ? » existe depuis 2004. Le constat est qu'il y a des consommateurs festifs qui consomment de manière occasionnelle (l'analyse des eaux usées de Genève montre le samedi matin et le dimanche matin montre un accroissement considérable des produits toxicologiques provenant de l'urine de ces consommateurs festifs). Ce sont des gens qui consomment entre amis à l'occasion de soirées récréatives le vendredi soir ou le samedi soir. C'est une réalité qu'on ne peut pas ignorer, d'autant plus que ces personnes ignorent souvent elles-mêmes qu'elles sont dépendantes, considérant qu'il n'y a pas d'addiction si elles n'en prennent qu'une fois ou deux par semaine. M. Poggia explique que le moyen de toucher ces personnes et de les sensibiliser à cette problématique est précisément d'aller là où elles consomment, sachant qu'elles ne font jamais elles-mêmes la démarche d'aller consulter.

M. Bron explique que l'idée est de pouvoir être sur les lieux où il est nécessaire d'être présent en ce qui concerne la réduction des risques. Première ligne a comme lieu phare le local d'injection et d'inhalation Quai 9. Cette action est complétée par ce qui était à l'époque le bus itinérant présent sur les autres lieux de consommation à Genève, ce qui a été remplacé par des distributeurs de seringues sur les lieux de fête et de réunion nocturne afin de faire ce travail de réduction des risques. M. Bron indique que la particularité de ce contrat de prestations est d'intégrer de façon pérenne une prestation déjà effectuée depuis un certain nombre d'années par Première ligne et qui était financée notamment par le Fonds drogues. Maintenant, il est proposé de financer cette prestation de façon pérenne. Il faut préciser que cette augmentation de la subvention sur les budgets 2016 et suivants est compensée par les diminutions de subventions octroyées aux autres associations actives dans la promotion et prévention du VIH. Par ailleurs, cela évite d'engager le Fonds drogues dans ces actions qui sont désormais financées par le biais du contrat de prestations. Pour mettre cela en perspective, il faut rappeler que Première ligne a aussi été impacté par les diminutions successives. Historiquement, on est passé d'un subventionnement de 2,7 millions de francs en 2010 à un financement qui va se stabiliser à 2,5 millions de francs pour les années à venir.

Un député (UDC) ne met pas en doute l'action de cette association et de son utilité, mais il se demande combien il y a d'associations, en plus de l'hôpital, qui s'occupent de dépendance, de toxicomanie ou de prévention. Il rappelle qu'il y avait le Cipret qui s'occupait du tabagisme et la FEGPA des problèmes d'alcool et de cannabis. On trouvait un peu bizarre que ces deux

associations soient séparées et il y avait eu tout un cirque en disant qu'il était impossible qu'elles travaillent ensemble. Pour finir, elles sont maintenant réunies dans Carrefour AddictionS qui fonctionne très bien, ce qui a notamment permis de faire des économies. Il a un peu de peine à comprendre pourquoi on a toutes ces associations et pourquoi il est impossible d'en regrouper certaines sous un même toit. Dans le fond, ces problèmes sont un peu les mêmes pour tous. Il faudrait au moins qu'il y ait une réflexion pour essayer de faire des économies, ne serait-ce qu'au niveau des conseils et des présidents.

Le président fait remarquer que les présidents et les conseils dans les associations sont souvent bénévoles. Il peut toutefois y avoir des frais de direction qui sont différents.

M. Poggia estime que la remarque est justifiée. Il faut chercher des économies d'échelles. C'est précisément ce que l'on a essayé de faire à Carrefour AddictionS en mettant ensemble en tout cas le corps administratif, les professionnels n'étant en revanche pas les mêmes. Il faut également être conscient que la richesse du tissu associatif genevois a aussi comme corollaire le fait que chacun a sa niche. La lutte contre l'alcoolisme, contre le tabagisme ou contre la dépendance au jeu, ce n'est pas exactement la même chose, mais ces associations sont ensemble dans Carrefour AddictionS. Dans le cadre du PL 12026, on parle de drogues lourdes et Première ligne est véritablement la seule association qui travaille dans la réduction des risques dans le domaine de la consommation de ces drogues par injection. M. Poggia ne voit pas de quelle manière on pourrait faire un regroupement avec quelqu'un d'autre. Il y a Boulevards, mais cette association s'occupe d'autres choses au-delà des problèmes de toxicomanies liées à la prostitution. Ils travaillent avec Aspaspie qui n'est pas du tout subventionné par le canton, mais par la Ville de Genève pour cette population particulière des travailleurs du sexe, notamment en lien avec la traite des êtres humains.

M. Poggia explique que, pour les personnes qui sont de réels malades incapables de se passer de cette consommation, le lieu doit être défini et c'est là toute la problématique de l'installation de Quai 9 à proximité de la gare. Où que l'on mette ce genre de lieu d'injection, cela va créer des remous. La question de donc de savoir quelles sont les habitudes, non pas qu'il faille se calquer sur les habitudes de cette population, mais si on n'en tient pas compte, l'argent investi ne sera pas rentabilisé parce que les gens n'iront pas. Ces personnes qui achètent des produits stupéfiants le font généralement à proximité des gares. Quand ils ont le produit, ils ne vont pas aller dans la campagne genevoise pour faire leur injection. Par conséquent, il faut être dans un lieu qui se trouve à proximité du lieu où l'on acquiert le produit. On peut le

regretter, mais c'est une réalité. Il est vrai que la police a fait beaucoup d'efforts pour faire en sorte que les zones ne soient pas éparpillées tout autour de la gare, mais on se rend compte que cette population est là. Si on la chasse d'un côté, elle ira de l'autre et on n'arrivera pas à la faire disparaître. Cela étant, on essaye de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mélange entre l'acquisition et la consommation, sinon cela crée un lieu extrêmement malsain avec des tensions. La situation entre les dealers, même s'ils sont dealers consommateurs, peut être parfois tendue et conflictuelle. M. Poggia ne cache pas qu'il y a eu quelques problématiques à ce niveau. Le travail qui se fait entre Quai 9 et la police, mais aussi la population, est constant. En effet, la population doit être constamment informée et rassurée. La situation n'est pas facile pour les gens du quartier, même si ce n'est pas un quartier de haute habitation à proximité immédiate. Des gens vivent là, mais cela serait certainement plus problématique si on mettait cela dans d'autres quartiers d'habitation. Il n'en demeure pas moins que les habitants du quartier doivent être rassurés. D'ailleurs, pour eux, il est beaucoup plus rassurant de savoir que ces gens vont consommer à cet endroit par rapport à la situation qui existait auparavant. En effet, les gens achetaient et allaient ensuite consommer à proximité dans les allées et dans les caves où l'on retrouvait des seringues, ce qui était beaucoup plus problématique.

M. Poggia fait savoir qu'il n'y a pas d'économies d'échelle visibles que l'on peut envisager dans ce domaine parce qu'il y a vraiment une seule association qui travaille pour cette population. Par rapport au fait qu'il y a également aux HUG un centre d'injection où l'on soigne les gens à l'héroïne – ce sont des gens qui, sans cela, risquent d'aller commettre des délits pour trouver l'argent nécessaire à l'achat de leur héroïne et sont contrôlés à ce niveau – il faut préciser que ce n'est pas non plus la même population. On ne peut évidemment pas mettre ensemble les HUG avec Quai 9, déjà pour cette question de lieu impératif compte tenu du but recherché. Cela étant, le département est tout à fait conscient de cette problématique. S'il pouvait regrouper plusieurs associations, il le proposerait, mais il n'y en a pas plusieurs.

Un député (PLR) partage les préoccupations exprimées sur les synergies entre les différentes structures. Il comprend que l'on ne mette pas le local d'injection dans Carrefour AddictionS à la rue Agasse. Cela étant, au niveau opérationnel et du secrétariat, on pourrait chercher des synergies. Il note qu'il est indiqué dans la liste des membres du comité, en page 46, que Jean-Marc Guinchard est président du Grand Conseil. Il se demande si c'est un siège de droit lié à la charge de président du Grand Conseil, sinon il trouve problématique que la structure se prévale de ce titre. En effet, on a l'impression que cela lui donne une légitimité supplémentaire pour une politique qui est

controversée. Il n'est pas défavorable à ce qui est fait par Première ligne, mais il trouve que c'est donner une légitimité supplémentaire indue à cette structure subventionnée.

M. Bron signale que M. Guinchard était très impliqué dans le groupe Sida Genève et il a une certaine expérience de tout cela. Sa légitimité dans ce comité vient davantage de là que de la présidence du Grand Conseil. Maintenant, il est vrai que ce n'est pas peut-être pas très heureux d'avoir utilisé ce titre à cet endroit. M. Bron ajoute, par rapport aux synergies, qu'un travail a été fait pour Carrefour AddictionS et qu'un travail est également fait sur tout ce qui est VIH-Sida spécifiquement avec un seul projet de loi avec toutes les associations qui s'occupent de VIH-Sida. Dans le cas de Première ligne, cela consiste à fournir un travail très spécifique de réduction des risques. C'est vraiment lorsque la prévention a échoué que l'on entre dans ce dernier «pilier» de la politique de la drogue en Suisse en étant présent auprès de ceux qui n'ont pas été sensibles aux messages de prévention. C'est la main tendue pour éviter des décès et des épidémies supplémentaires. C'est un travail assez spécifique pour finir.

Un député (PLR) ne comprend pas comment il est possible d'augmenter les montants prévus dans les contrats de prestations à l'heure actuelle. Cela revient à prendre un grand risque politique par rapport à une somme peu importante.

M. Poggia note que ce qui est demandé avec raison est précisément ce qui est en train d'être fait. Et même sans cette demande, cela serait fait parce qu'on pense que c'est juste. Il y a une nécessité d'essayer de cibler dans le cadre des missions de prévention et certains domaines dans la promotion et prévention semblent moins s'inscrire dans la politique de l'Etat. Par exemple, les commissaires ont peut-être entendu parler de la Ligue genevoise contre le rhumatisme. Son subventionnement a été arrêté parce qu'il s'agissait uniquement de suivre des patients rhumatismaux, ce qui ne fait pas partie de la politique de réduction des risques. Cela ne veut pas dire que la souffrance de ces patients ne mérite pas d'être prise en charge, mais pas dans le cadre de la politique de prévention, promotion et réduction des risques. On a, avec Première ligne, une association qui doit avoir davantage de moyens, modestement, pour faire son travail de suivi social des personnes qu'elle aide. La grande problématique aujourd'hui est que l'association manque de temps, faute de personnel sur place, pour pouvoir sentir quels sont les usagers qui peuvent être sensibles à une insertion progressive, certainement modeste, mais néanmoins importante si on pense pouvoir les amener vers une sortie progressive de cette addiction. Il y a donc un travail complémentaire à faire à ce niveau. Il ne suffit pas de distribuer des seringues, de faire en sorte, d'une

part, que ces personnes s'injectent les produits sans risque et, d'autre part, que les seringues reviennent pour éviter des risques pour la population. Il s'agit aussi de faire en sorte de sortir ces gens de cette situation, sinon cela reste quelque peu hypocrite ou en tout cas incomplet dans la démarche. M. Poggia fait remarquer que le travail fait n'est pas de prendre un risque politique en venant demander davantage. Il vient dire que le gouvernement a assumé sa responsabilité de réorienter les allocations là où il y a davantage de besoins, mais globalement sans augmenter les enveloppes.

Un député (PLR) fait remarquer que la commission a vu que l'association Argos ou la fondation Phénix s'occupent déjà d'addictions et de réinsertion. Il veut bien que seule la première ligne s'occupe de l'aspect Quai 9 et que personne d'autre ne peut s'en occuper, mais au niveau de l'aspect réinsertion, il faudrait expliquer pourquoi il y a la volonté d'augmenter cette tranche alors que d'autres le font très clairement et se vantent de le faire. Il note que le DEAS se vante de ne pas avoir recours au Fonds drogues, mais on peut se demander pourquoi ne pas recourir à ce fonds sans augmenter la subvention.

M. Bron fait savoir que le Fonds drogues n'a pas pour but de financer des prestations pérennes. Il est constitué par des revenus qui sont aléatoires. Pour cette raison, il est proposé de pérenniser la prestation de « Nuit blanche ? » en l'intégrant à ce contrat de prestations sachant que, par ailleurs, des efforts substantiels sont demandés aux autres acteurs que sont Carrefour AddictionS, Groupe Sida Genève, Personne Vivant Avec (PVA) et Dialoguai pour que, de façon globale, il n'y ait aucune augmentation des subventions, mais un choix qui soit proposé d'être actif là où l'on a le sentiment qu'il y a une urgence à prioriser et qui soit l'action la plus efficace possible.

M. Poggia précise que les sommes supplémentaires modestes visent précisément à pérenniser l'action de « Nuit blanche ? » sur le terrain dans les lieux festifs. Cette action n'est pas faite par les associations mentionnées. Elles s'occupent aussi de réinsertion, mais pour des personnes qu'elles prennent en charge sur le plan médical. Ici, on parle véritablement de consommateurs festifs, c'est-à-dire des consommateurs occasionnels à propos desquels il faut pouvoir renforcer les connaissances du terrain. Concernant la méthode mise en place, des discussions ont lieu avec M. Maudet pour pouvoir mettre en place une action de « drug checking ». En effet, il y a aujourd'hui des produits qui arrivent sur le marché dont on découvre les effets néfastes trop tard lorsque ces consommateurs festifs et occasionnels en subissent les conséquences sur leur état de santé. Cela va permettre de contrôler davantage le marché, de toucher ces personnes qui sont des consommateurs occasionnels qui ne se considèrent pas comme des consommateurs problématiques et qui ne font pas la démarche. Aujourd'hui, si on veut avoir une vision plus proche de ces types de

consommateurs qui sont toujours dans le risque d'une escalade dans la consommation, mais que l'on ne fait pas ce travail de détection précoce des personnes qui sont touchées par cette problématique, on n'arriva pas à progresser dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. En effet, la consommation est aujourd'hui différente de ce qu'elle était sans doute il y a 20 ou 30 ans où les consommateurs étaient des consommateurs réguliers. Aujourd'hui, on a de plus en plus de personnes qui, notamment pour faire face au stress, consomment ces produits sans se rendre compte des risques qu'ils prennent, surtout sans aucun contrôle sur la qualité des produits qu'ils consomment.

Un député (PLR) aimerait savoir combien d'argent il y a dans le Fonds drogues.

M. Bron ne peut pas répondre maintenant. Il peut y avoir une ou quelques centaines de milliers de francs en fonction des saisies effectuées. Concernant la prestation sociale, le message est totalement entendu. Il n'est pas proposé, dans le contrat de prestations, d'augmenter les prestations sociales de Première ligne, quand bien même il y a des projets qui existent d'avoir un deuxième local qui serait très utile pour « exfiltrer » les personnes qui sont en stabulation autour du local d'injection pour qu'elles aient un lieu de vie et de rencontre. Pour l'instant, cela n'est pas proposé dans le contrat de prestations, précisément parce que l'on travaille sur des synergies, notamment avec Argos qui travaille vraiment sur des programmes d'abstinence. Il s'agit d'essayer de faire un peu bouger les dogmes de chacun et d'avoir un travail qui soit fait un peu conjointement entre Première ligne et Argos pour ouvrir et mettre à disposition ces prestations sans que cela impacte le contrat de prestations proposé.

Un député (PLR) estime que ce sont précisément ces dogmes qui ruinent l'Etat. À cause de ceux-ci, on a une kyrielle de ces structures qui ne veulent pas collaborer parce que le gourou fondateur vit dans un dogme intangible. Au lieu de mettre tous ces gens ensemble pour qu'ils travaillent en commun, ils ont leurs états d'âme aux frais du contribuable. C'est insupportable.

M. Poggia ajoute qu'il faut tenir compte du fait que c'est un réseau associatif et qu'il faut les amener à des solutions. Cela va toutefois jusqu'à un certain point puisqu'il ne s'agit pas d'être complaisant vis-à-vis de ces gens. M. Poggia pense que ces gens font ce que l'Etat ne serait pas capable de faire avec les moyens qui leur sont donnés. Aujourd'hui, si on avait des fonctionnaires à cet endroit, il y aurait demain une manifestation demandant que les crédits soient augmentés parce qu'ils sont à flux tendus. Il est vrai qu'ils sont à flux tendus, mais comme il s'agit d'une association, ils se serrent les coudes et ils viennent discuter avec l'Etat. On essaye alors de trouver des



moyens, notamment avec le privé ou avec des synergies. M. Poggia indique que pour les populations qui vont s'injecter des produits à Quai 9, beaucoup n'ont aucun lieu de vie entre les injections et « zonent ». Ces gens n'ont aucune vie sociale si ce n'est avec leur dealer ou avec les autres consommateurs qu'ils rencontrent à Quai 9. C'est une réalité que l'on peut réprouver, mais c'est une réalité à laquelle il faut faire face. Ces gens ne vont pas aller à Argos pour qu'on les aide à s'en sortir. Il faut donc prendre ces gens là où ils sont pour en faire quelque chose. Un travail doit ainsi être mis en place pour faire en sorte qu'Argos mette aussi des moyens, puisque cela entre dans les prestations qu'ils doivent rendre, pour venir appuyer les moyens de Première ligne, mais qui sont aussi des moyens nécessaires parce qu'ils connaissent les personnes et leurs habitudes. Il faut donc véritablement qu'il y ait un travail en commun. M. Poggia estime qu'il ne suffit pas de dire qu'il y a des recoupements de deux associations sur 2 millimètres et de les avertir le lendemain de quelle manière les choses doivent se passer. Ce n'est pas aussi simple que cela.

Un député (EAG) a écouté la discussion avec intérêt, mais il a l'impression que c'est une discussion à fronts renversés. M. Poggia explique ce qui paraissait être le point de vue libéral dominant consistant à dire qu'il y a des associations qui coûtent souvent moins cher que l'Etat, où les grilles salariales ne sont pas celles de l'Etat et où les prestations sont apportées par des gens particulièrement engagés. Il écoute avec amusement et étonnement cette conversation, car il lui semble que l'on pourrait se demander d'un point de vue de gauche si l'Etat ne devrait pas reprendre un certain nombre de ces fonctions à sa charge et s'il ne se défausse pas sur le monde associatif à bon compte. Il a souvent lu ce type de critique, mais quand cela se fait pragmatiquement par des arbitrages, on entend, de la part de la droite libérale, le son de cloche inverse disant qu'il faudrait regrouper cela sous un chapeau étatique. Sur le fait que M. Guinchard se positionne comme président du Grand Conseil, c'est une conséquence de ce type de comité où il y a également une personne qui s'appelle Laurent Sauveur, qui est aussi responsable de communication de Médecins sans frontières, qui recherche des fonds. Et quand on recherche des fonds pour une association, il est utile – ce qui n'est peut-être pas bien – de dire que l'on a dans son comité le président du Grand Conseil. Cela donne un label de sérieux. Il faut peut-être les priver de ce label de sérieux, mais c'est un petit coup de main donné à cette association.

Un député (EAG) constate que cette discussion revient systématiquement. À chaque fois qu'il y a une association et une subvention, il y a une intervention pour demander s'il ne faudrait pas regrouper tout ce travail sous le même chapeau plutôt que de laisser ces associations avec leur gourou faire un travail chacune de leur côté. Il croit que le Conseil d'Etat a raison dans une optique

libérale de faire travailler de manière convergente à l'accomplissement de tâches publiques indispensables des associations très motivées qui cherchent des fonds privés et qui ont des salaires plus bas qu'à l'Etat. Il incite certains commissaires, dans leur intérêt et dans l'intérêt de la place financière genevoise, à cesser cette polémique inutile et contre-productive par rapport à ce type d'associations.

Un député (UDC) estime qu'il faut voir l'aspect clinique et non celui polémique de la question. Il rappelle qu'il a travaillé à la police judiciaire, au moment de l'émergence des drogues dures. À l'époque, les gens s'injectaient ces produits un peu partout, notamment dans les toilettes publiques (toutes les toilettes près des zones sensibles étaient alors éclairées à la lumière bleue). Il y avait également dans tous ces lieux sauvages d'injection des décès par overdose. À l'époque et apparemment encore à ce jour, les décès par overdose proviennent principalement de la pureté de la drogue et de la dose de stupéfiant qui peut alors être trop forte. Il constate que l'on ne parle toutefois plus de ces décès par overdose aujourd'hui. Il aimerait donc savoir si cela vient du fait que ces injections ont très largement lieu à Quai 9 et que, s'il y a un décès, ce n'est pas médiatisé ou s'il y a des gens qui contrôlent les substances que les gens s'injectent.

M. Poggia indique que les gens viennent avec leurs produits pour autant qu'il le sache. Il est toutefois clair que, en cas d'overdose, les personnes sont immédiatement prises en charge médicalement sur place. Et si des gens meurent à cet endroit, ils sont dans les statistiques d'overdose. Ce n'est pas parce qu'ils meurent là que cela devient une mort naturelle. Concernant la question de la qualité du produit, M. Poggia n'exclut pas qu'une série de problèmes médicaux évidents puisse permettre de déduire l'existence d'une filière de vente problématique.

Un député (UDC) se demande si cette problématique ne vient pas d'une forme d'honnêteté dans la mesure où le produit vendu est plus pur.

M. Poggia ne croit pas que les vendeurs ont intérêt à vendre un produit pur. On a d'ailleurs plutôt tendance à avoir des gens qui coupent leurs produits avec n'importe quoi. M. Poggia pense que les problèmes viennent surtout de nouveaux produits qui arrivent et du fait que certaines drogues soient coupées avec des produits dangereux. Cela étant, il est vrai que la drogue dure pure peut également causer des problèmes. M. Poggia signale que Quai 9 dispose aussi de lieux d'inhalation.

Un député (S) trouve que, du point de vue libéral et entrepreneurial, c'est très intéressant. À chaque fois qu'il est possible de faire sortir une de ces personnes de la situation dans laquelle elle se trouve, cela évite d'avoir à payer

des coûts faramineux à l'hôpital voire à la prison. En réalité, du point de vue financier, il est plus intéressant d'investir à ce niveau que de laisser les gens sombrer et de les retrouver à l'hôpital, en prison ou dans des situations bien plus difficiles avec des frais bien plus importants pour l'Etat. Il serait intéressant de connaître le nombre de personnes qui ont pu être sorties de ces situations et combien cela a coûté, comparativement à d'autres personnes qui arrivent dans d'autres établissements où les coûts sont tout autre. Cela permettrait de voir qu'investir dans ces entités comme Première ligne permet aussi à l'Etat de ne pas engager des frais bien plus importants et avec des conséquences sociales bien plus importantes. Rien que du point de vue libéral, on pourrait démontrer que c'est efficace au-delà des salaires payés pour ces gens qui ne sont pas les mêmes que ceux à l'Etat. Concernant la question relative au président du Grand Conseil, il salue l'attitude profondément éthique du groupe libéral. Il se demande toutefois pourquoi le groupe libéral du Conseil municipal a porté à la présidence du Conseil municipal une personne qui s'est prévalu de cette fonction pour faire un business parfois assez délicat. Il est d'accord avec la proposition, mais cela veut dire qu'il faut l'étendre à tous les élus. Il a beaucoup d'estime pour le président du Grand Conseil et cela ne pose aucun problème parce qu'il est certain que celui-ci n'utilise pas sa fonction de manière abusive. Enfin, il annonce qu'il votera pour ce projet de loi.

Un député (MCG) est d'accord avec le principe d'un local d'injection et d'avoir une association qui s'en occupe. On ne peut pas demander la même chose à cette association que par exemple à la fondation Phénix où le docteur Déglon a quand même été un des précurseurs dans le domaine de la méthadone. Genève a été parmi les pionniers, il y a 20 ans. Il estime que l'on ne peut pas mélanger tous ces organismes. Ces associations donnent une dynamique et un plus, ce qui est aussi un avantage pour Genève. Il est bien qu'il n'y ait pas seulement des gestionnaires, mais aussi des gens qui ont une certaine vision qui sert à la communauté. Indépendamment de cela, il y a quelque chose qui le dérange avec Quai 9, c'est son emplacement. Il pense qu'il y aurait d'autres endroits plus discrets dans le quartier où l'on pourrait les placer. Par ailleurs, il s'inquiète que, du fait qu'il n'y a pas de volonté politique d'avoir de local d'injection en France ou à Lausanne, des Vaudois viennent par exemple à Genève. On pourrait d'ailleurs se demander si on ne pourrait pas envoyer une facture au canton de Vaud. Il y a également des Français qui viennent parce qu'ils ont une politique beaucoup plus restrictive en la matière. Il a également vu quelque chose qui l'a passablement dérangé, il y a quelque temps. C'était une pancarte indiquant que le monde entier était accueilli à Quai 9. C'est quelque chose qui doit rendre service, mais cela ne doit pas être un lieu d'aimantation et d'attrait tous azimuts pour aller chercher un maximum de

clients. D'un autre côté, ce n'est pas parce qu'on n'apprécie pas une partie de la politique que l'on va s'y opposer. Il faut en effet reconnaître qu'ils font quand même du bon boulot.

Il aimerait également savoir quel est le nombre d'ETP. Il est question de 26 collaborateurs en page 70 du projet de loi avec comme seul détail : « il y a un poste à 100%, le reste est réparti dans des postes à temps partiel ».

M. Poggia estime qu'il est toujours possible de discuter par rapport à l'emplacement du local. Il n'y a pas de lieu idéal. Il est vrai qu'il est visible et s'il y a une petite cour quelque part, on examinerait certainement la question, mais il n'y en a pas. Il est vrai qu'on peut comprendre que ce n'est pas forcément le lieu idéal. M. Poggia avait lui-même signé un texte demandant, avant qu'il soit conseiller d'Etat, d'essayer de trouver un autre endroit pour le mettre. Depuis, il s'est procuré tous les renseignements nécessaires et il se rend compte qu'il n'y a pas d'alternative valable, même si on pourrait le souhaiter dans l'absolu. Quant à la pancarte, elle disait « nous sommes pour l'universalité de la prise en charge ». Pour le commun des mortels, l'universalité veut dire qu'on accepte l'univers, mais ce n'est pas cela en réalité. M. Poggia ne dit pas que c'était de la meilleure adresse de mettre une telle pancarte. Il n'en demeure pas moins que c'était lié au fait que certains voudraient que l'on contrôle les cartes d'identité des personnes et que l'on refuse les non-résidents. A priori, cela peut être séducteur comme principe. Toutefois, le problème est que les gens qui viennent par exemple de France voisine, une fois qu'ils sont ici n'ont plus aucune attache chez eux, ni plus aucun moyen d'y retourner et ils zonent ici. Ils deviennent quelque part des résidents illégaux chez nous, même si cela reste relatif puisqu'il n'y a pas besoin de visa. Cela étant, il faut savoir qu'il y aura, à partir de cette année, une collaboration avec Apreto, l'association active dans ce domaine en France voisine, qui viendra travailler un jour par semaine à Quai 9 pour préparer le retour de ces personnes. Si on ne le fait pas et qu'on les fait mettre à la frontière par la police, ils sont de nouveau là dix minutes plus tard. Il faut donc faire en sorte que ces personnes retournent là-bas avec l'ensemble des prises en charge qui existent en France (peut-être pas au niveau de locaux d'injection, même si deux ce sont ouverts à Paris et à Strasbourg). Au moins, au niveau des prestations sociales et médicales, cela permet à ces personnes d'être entourées. Le risque est de venir dire à ces personnes que, du fait qu'elles sont françaises ou vaudoises, on ne les laisse pas entrer et qu'elles aillent s'injecter leur produit à proximité du lieu d'achat. Qu'on le veuille ou non, Genève est un lieu où la drogue se trouve. Elle n'est d'ailleurs pas meilleur marché qu'en France voisine, ce qui était le cas il y a encore quelques années où l'on venait à Genève parce que les produits y étaient meilleur marché. En disant que ces gens ne

peuvent pas bénéficier de la structure parce qu'ils ne sont pas de chez nous, on va arriver à des conséquences avec des seringues qui traînent dans les préaux qui feront un mal bien plus grand que le bien que l'on va retirer de la suppression de l'universalité. Cela étant, la pancarte n'était pas du meilleur goût. M. Poggia pense que l'on peut mener une politique sans l'afficher sur les murs. Il peut toutefois que comprendre, en termes de politique publique de réduction des risques que, face à certaines critiques et attaques récurrentes, il y ait eu cette réaction.

Un député (MCG) est quand même un peu réticent. Sur le site internet de Première ligne, à qui ce projet de loi attribuerait 2,5 millions de francs, on peut lire que « Voilà quelques mois, le Mouvement citoyens genevois (MCG), un parti populiste local, accusait pourtant le Quai 9 d'attirer les trafics et les étrangers marginaux. Le deal existe depuis des années dans le quartier, réplique Christophe Mani. Même si la police intervient, nous ne pouvons pas empêcher que les gens se rencontrent. Malgré les attaques du MCG, les « salles de shooting » font l'objet d'un consensus ». Il estime que cela met le MCG dans une situation délicate pour voter ce projet de loi.

M. Poggia demandera que ce texte soit retiré.

Un député (UDC) fait remarquer que les recettes du bar Quai 9 sont de 10'000 F dans le plan quadriennal 2017-2020. Il demande si ce montant correspond à la réalité.

M. Bron précise que ce bar n'est pas un lieu ouvert à tous. Pour le reste, il n'a pas d'éléments permettant de remettre cela en doute.

Une députée (Ve) signale qu'elle a siégé au comité de Première ligne pendant cinq ou six ans jusqu'en 2012. Elle connaît donc assez bien cette association. Par rapport à l'universalité évoquée, on parle aussi d'accueil de bas seuil. C'est ce qui distingue vraiment Première ligne des autres associations comme Argos ou Phénix où ce sont des gens qui viennent se faire traiter et qui ont un suivi. Le but d'une structure de bas seuil est vraiment de pouvoir accueillir tout le monde sans que les personnes aient besoin de s'identifier ou de faire l'objet d'un suivi. Ces structures de lieu de consommation de drogues fonctionnent de cette manière. Par rapport à la prestation de réinsertion, elle salue le fait que, même si ce n'est pas visible dans un projet de loi commun, ce développement est permis par le fait que d'autres associations ont fait des efforts au niveau de leur subvention. Elle se souvient qu'elle était au comité lorsque l'association a commencé à développer cette prestation. Au départ, c'était vraiment des personnes qui travaillaient dans le lieu d'injection qui avaient vu apparaître un besoin par rapport à ce cela et qui avaient pris sur le temps libre pour développer ce projet et qui étaient

ensuite allé chercher des financements. Cela a vraiment commencé à la manière d'un projet pilote. Maintenant que le projet est bien rôdé, elle pense qu'il serait positif que l'Etat puisse dire qu'un besoin a été identifié, que celui-ci est reconnu et que l'on a trouvé la prestation qui permet de répondre à ce besoin. C'est une prestation de réinsertion qui s'adresse à ces usagers de bas seuil et non pas à des personnes qui sont déjà dans une démarche thérapeutique. Elle trouve très favorable, si une association développe une prestation de manière sérieuse et pendant plusieurs années et que cela répond à un besoin, que l'Etat puisse accepter de l'inclure dans un contrat de prestations. Il n'y a pas de raison que ceux-ci soient figés à tout jamais alors que les besoins de la population évoluent. Là, on arrive à le faire à budget constant sur l'ensemble des associations. Cela ne paraît donc pas tellement poser de problème.

Une députée (Ve) revient sur des éléments évoqués par rapport aux overdoses. Il y a effectivement souvent des overdoses qui surviennent, mais toutes les personnes sont formées à la réanimation et les gens ne meurent plus. C'est un des autres effets positifs à part l'angle de la contamination (HIV, hépatites, etc.). Le nombre d'overdoses a aussi diminué depuis la création de Quai 9 parce que les gens ne font plus une overdose seuls dans une cave. Ils le font dans un endroit où quelqu'un peut très rapidement intervenir pour les réanimer. Par rapport au bar, la commission va recevoir les informations demandées, mais il faut voir que ce n'est pas un bar où les gens paient le Coca 4,5 F, mais peut-être 1 F. Sauf erreur, ils récupèrent des boissons auprès de Partage ou ailleurs et ils les font payer juste pour dire que ce n'est pas gratuit.

Elle soutiendra volontiers ce projet de loi et les prestations de cette association.

Un député (PDC) est très respectueux pour les travaux sociaux dans ce domaine. Par rapport au lieu de vie de Quai 9, c'est-à-dire le quartier où il se situe, il faut dire que cela pose un véritable problème. Il n'a pas de réponse, mais il a eu l'occasion de gérer un bâtiment juste en face de Quai 9 avec une salle de spectacle et cela posait beaucoup de problèmes dans la gestion au quotidien, notamment en termes de propreté. Ce quartier qui est déjà face à la gare et où du bruit est généré au quotidien. Il croit qu'il est important à ce stade de trouver une synergie, soit avec une autre association, soit en ayant un lieu de vie qui soit mieux surveillé. Il faut peut-être qu'il y ait un animateur de Quai 9 qui puisse éviter le pire. À ce stade, il est essentiel de trouver une solution parce qu'on ne peut pas continuer de cette manière dans ce secteur de la ville. Quant au principe de subsidiarité, entre le principe libéral consistant à ne rien payer et le principe socialiste consistant à tout faire, le principe de subsidiarité trouve sa place. En effet, c'est un principe qui permet de se rendre compte des

véritables besoins de la population et d'améliorer énormément l'activité sociale dans le canton.

M. Poggia relève que, avec l'extension de la gare, il va effectivement falloir réfléchir à un nouveau lieu en tenant compte du fait qu'on ne peut pas le mettre de manière décentralisée, sinon ces personnes n'iront pas dans ce lieu d'injection.

M. Poggia fait remarquer que les choses sont gérées dans le périmètre de Quai 9. Le problème est que, avant l'ouverture et pendant la fermeture, il y a des gens qui zonent, qui se réunissent à proximité et qui créent des nuisances. Le but de réfléchir et de mettre en place un « lieu de vie » autre pour que ces gens ne zonent pas pendant ces périodes serait de permettre d'avoir un contact avec elles et de rechercher celles et ceux qui peuvent sans doute pouvoir entamer un processus personnel de sortie de la dépendance. À part cela, seule la police peut disperser les gens qui s'attroupent et créent une nuisance pour la population. En d'autres termes, en dehors du périmètre qu'elle gère, l'association n'a aucune autorité pour imposer aux gens de se disperser.

Une députée (S) souhaite mettre en évidence le lien de Quai 9 avec les structures internationales. Son comité comprend en effet une personne d'Onusida et une autre, Laurent Saveur, qui est responsable de la communication du Conseil des droits de l'homme aux Nations Unies. Il est vrai que c'est quelque chose d'important. Il y a en effet souvent des visites et des gens qui viennent parce que c'est centralisé et que c'est un des premiers lieux d'injection en Suisse romande.

Elle précise qu'elle était également membre du comité. Elle y a participé quelque part en tant que déléguée du quartier. Il faut se rappeler ce que cela signifiait d'habiter derrière la gare avant l'arrivée de Quai 9. C'était un peu l'enfer. Il est vrai que cela a permis de régler cela. Il faut également dire que des gens se demandent, aujourd'hui, où va partir Quai 9 avec la nouvelle gare. Il y a quand même une peur de ne plus pouvoir réguler ces éléments de drogue. Par rapport à la remarque du groupe MCG, il faut dire que le groupe MCG avait déposé une motion assez virulente demandant de fermer le Quai 9. Il faut replacer les choses dans ce contexte.

Un député (MCG) précise qu'il s'agit de la motion 2007. Par ailleurs, celle-ci ne demandait pas de fermer le Quai 9, mais de le déplacer.

Une députée (S) relève que les commissaires se souviennent peut-être qu'il y avait le même problème du côté de la Rive Gauche, à un moment donné. Les Eaux-Vives criaient alors au secours pour savoir comment gérer des consommations qui avaient lieu autour du Jardin Anglais et qui se répandaient dans le quartier. Les réponses données étaient notamment celle de barricader

toutes les cours d'école, mais il n'y avait pas eu la possibilité de donner une réponse du même type que Quai 9. Elle pense que, pour les consommateurs et pour les gens des quartiers touchés, ce sont des structures importantes parce qu'on ne se sent alors plus tout à fait seul.

Un député (PLR) estime que l'association Première ligne a probablement raison de fustiger le MCG sur les propos qu'il a tenus parce que cela produit l'effet escompté. Le MCG est fâché et il va adoucir ses propos. Par ailleurs, il a vu que le contrat de prestations fait référence à l'obligation d'appliquer les lois et les conventions collectives. Il aimerait donc savoir s'ils respectent ou s'ils sont incités à appliquer la grille salariale de l'Etat. Si ce n'est pas le cas, il souhaite savoir si les salaires pratiqués sont différents et dans quelle mesure.

M. Bron pense que c'est une disposition tout à fait générique pour les contrats de prestations afin de ne pas subventionner ce qui serait du dumping salarial. En revanche, ce n'est pas du tout les barèmes de l'Etat. On en est loin. Ce sont les salaires en vigueur pour les différentes professions concernées, notamment les quelques postes d'infirmiers à temps très partiel et les socio-éducateurs, mais qui restent loin des barèmes de l'Etat.

Un député (UDC) est également allé consulter le site de Première ligne. Il y est indiqué que la possibilité d'avoir une valise pour tester les produits est étudiée.

M. Poggia précise qu'il s'agit du « drug testing » ou « drug checking » dont il a parlé.

Un député (UDC) demande quels sont les frais inhérents à ce projet et sur quel budget cela est prévu.

M. Poggia indique que ce n'est pas inclus dans le projet de loi discuté aujourd'hui. Il faudra revenir vers le Grand Conseil à ce sujet. Au préalable, cela nécessite d'obtenir une autorisation de l'office fédéral de la santé publique. Le Ministère public a été consulté et il a finalement donné son accord à un projet pilote, le but étant de mieux contrôler les produits circulant dans le canton avec tout ce risque de communication qu'il faudra gérer. En effet, de là à imaginer que l'Etat encourage la consommation parce qu'il met un tampon « bon pour consommer », c'est un danger dont on est conscient. Ce sont des réponses pragmatiques à des problématiques et il faut mettre en balance le risque médiatique de la démarche par rapport au risque avec des produits qui circulent qui sont dangereux et qui sont consommés par les jeunes sans connaissance de ce qu'ils s'injectent eux-mêmes.

Un député (UDC) voit, sur le site internet, qu'il y a 133 passages par jour dans les salles d'injection et que ces environ 48 000 passages par année correspondent à 1269 personnes différentes. Il aimerait savoir s'il y a des



statistiques fiables sur ces passages et quelle est leur évolution dans le temps. Il soutiendra le projet de loi, mais il aimerait savoir si le but est simplement de pouvoir faire en sorte qu'un plus grand nombre de toxicomanes puisse se droguer sans trop de danger pour leur santé. C'est en tout cas, l'impression que l'on a à la lecture du site internet de Première ligne.

M. Poggia indique que, en matière de réduction des risques, il s'agit par définition de ne pas refuser les gens qui viennent pour s'injecter, sinon ils vont s'injecter ailleurs. L'augmentation est donc une vraie augmentation. Des statistiques ont été faites dans le cadre de la réflexion sur l'universalité puisqu'il s'agit de savoir d'où viennent ces gens, s'ils viennent une fois ou tous les jours, etc. Des chiffres assez fiables sont disponibles et il est vrai que l'on constate une augmentation.

Un député (UDC) souhaiterait connaître l'évolution du nombre de personnes qui viennent à Quai 9 sur les 5 dernières années. Il doit dire que la lecture du projet de loi n'a pas permis de l'éclairer sur ce point. Il se demande si la consommation est en régression.

M. Poggia signale que les chiffres sur le nombre de consommations par année figurent parmi les indicateurs en page 52 pour les années 2013 à 2015. On constate ainsi qu'il y a une augmentation sur cette période. Cela étant, il faudrait remonter plus loin dans le temps pour vérifier si ce n'est pas une augmentation ponctuelle sur ces dernières années. M. Poggia ne croit pas non plus qu'il faut forcément tirer de ces chiffres la conclusion qu'il y a plus de gens qui se droguent aujourd'hui. On est là dans la réduction des risques et pas dans le domaine de la prévention à proprement parler. M. Poggia ne croit pas non plus qu'il y ait des statistiques nationales sur la consommation de drogues. Il y a une augmentation de la consommation, mais plutôt du côté festif.

Un député (UDC) relève qu'il semblerait que la consommation d'héroïne soit toujours en augmentation.

M. Bron indique qu'il est difficile de répondre à ces questions parce que, par définition, on ne s'annonce pas quand on consomme illégalement de la drogue. Il n'y a donc évidemment pas de statistiques officielles. M. Bron ajoute que des chiffres cibles figurent dans le contrat de prestations afin de s'assurer qu'il y a une prestation qui est rendue, avec un effet ambigu lorsqu'il faut dire que les cibles ont été dépassées. Par ailleurs, il faut être un peu prudent parce que ce sont des pratiques de consommation qui sont très mouvantes, quasiment de mois en mois, sur les modes de consommation, sur les produits en vogue, etc. Il est donc très difficile d'avoir un discours clair et définitif là-dessus. Ces chiffres sont également à prendre avec des pincettes dans la mesure où un local d'inhalation a été ouvert, ce qui n'existait pas auparavant. Cela a donc attiré

des consommateurs nouveaux. En d'autres termes, ce sont des réalités très mouvantes qui dépendent des marchés, des filières, des modes de consommation, des produits disponibles, etc.

Un député (UDC) note que le conseiller d'Etat a parlé à juste titre des drogues festives, mais Quai 9 n'est pas spécialisé dans les drogues festives.

M. Poggia relève qu'il y a des drogues qui sont utilisées à titre festif, mais ce ne sont pas des consommateurs festifs qui passent par Quai 9.

Un député (UDC) souhaite que les commissaires puissent avoir des chiffres non pas sur le nombre de consommations, mais sur le nombre de personnes.

M. Poggia informe que le département dispose de ces chiffres qu'il communiquera à la commission.

Un député (MCG) demande quel est le nombre de permis G parmi les employés de Première ligne.

M. Poggia indique que Première ligne est en tout cas soumise à la directive transversale et ils ne peuvent pas engager de permis G sans annoncer le poste et sans recruter en priorité les demandeurs d'emploi du canton. Quant à la réponse exacte, elle sera transmise à la commission.

**Poursuite de l'audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat/DEAS, de M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier/DEAS, de M. Michel Clavel, directeur financier/DEAS, et de M. Adrien Bron, directeur de la direction générale de la santé/DEAS**

Le président demande si les commissaires ont des questions, notamment sur les réponses concernant l'association Première ligne qui ont été transmises aux commissaires (voir annexe).

Un député (MCG) rappelle qu'il y a quand même une problématique avec le président du Grand Conseil dont le nom apparaît dans les rapports.

M. Bron indique qu'une remarque a été faite à Première ligne.

Le président se demande si cela ne suffit pas d'avoir transmis diplomatiquement l'interrogation et si cela a réellement un lien avec le contrat de prestations et les montants. Il n'en est personnellement pas certain, d'autant plus que M. Guinchard ne sera plus président du Grand Conseil d'ici peu de temps.

M. Poggia peut en tout cas dire que M. Guinchard n'est pas rémunéré pour sa tâche.

Un député (PDC) signale qu'il a évoqué ce problème avec le président du Grand Conseil. Il lui a notamment dit qu'il était ennuyeux que cette association n'apparaisse pas dans la liste de ses liens d'intérêts.

Un député (MCG) est quand même dérangé par le fait qu'il y ait une politisation avec cette volonté à tout prix d'avoir un service universel, ce qui est d'ailleurs proclamé sur des grandes pancartes comme un manifeste politique. Il trouve cela déplacé dans le ton. De plus, il y a quand même une hostilité générale envers le MCG qui avait exprimé quelques remarques et oppositions par rapport à Quai 9.

M. Bron précise que le texte mentionné la semaine dernière était tiré d'un article de l'Express dans lequel étaient cités des interlocuteurs de Première Ligne et même pas entre guillemets. Au demeurant, il a été demandé à Première Ligne d'enlever ces articles anciens du site internet.

M. Poggia note que l'universalité est une problématique qui n'a pas été définitivement tranchée. Le débat est en cours avec M. Maudet. Il y a bien évidemment des impératifs de sécurité et de santé publique qui sont parfois opposés, mais qui sont plutôt complémentaires. Le fait de refuser une seringue propre à une personne venue de France, il y a quelques mois, et qui est désormais à Genève sans la capacité de retourner chez elle sans une assistance (ce qui est en train d'être mis en place avec l'association Apreto), si on ne lui donne pas une seringue propre, elle va causer un problème de santé publique et, avec les maladies transmissibles qui ne choisissent pas leurs cibles, les « bons Suisses » peuvent tout aussi bien être contaminés que des étrangers. Même si on avait la volonté de faire une discrimination dans la protection, elle serait totalement contre-productive et inefficace.

Le président note que la question de l'universalité renvoie aussi à d'autres autorités publiques au-delà des frontières cantonales et internationales. Cela conduit à ce que le canton de Genève fasse une part du travail que les autres ne font malheureusement pas.

M. Poggia constate que la France s'y met progressivement puisqu'elle a maintenant ouvert deux centres. Cela reste très peu pour un pays comme celui-là, mais cela prouve qu'il y a une ouverture alors qu'il y avait jusqu'à présent un refus d'entrée en matière de ce type de prise en charge. Quand ils verront les effets bénéfiques de cette démarche, on peut espérer qu'elle soit diffusée à l'ensemble de l'hexagone.

Un député (PLR) tient tout d'abord à préciser qu'il a assisté à l'inauguration du Quai 9 vers 2001-2002, un projet qui a vraiment porté ses fruits. Par ailleurs, il a vu, dans le courrier transmis aux commissaires, qu'il y a les chiffres des nouveaux utilisateurs par année. On constate, fort heureusement, que ce

nombre connaît une baisse tendancielle. Il aimerait savoir comment on peut interpréter cette baisse.

M. Poggia répond qu'il y a une baisse du nombre de personnes, mais le nombre de prises en charge a augmenté. Autrement dit, les personnes sont moins nombreuses, mais elles viennent plus souvent. L'activité en tant que telle n'a pas baissé, mais elle s'adresse à un nombre dégressif de personnes.

M. Bron reconnaît que ces chiffres sont difficiles à interpréter. Il s'agit des nouvelles personnes enregistrées chaque année, ce qui est donc partiellement cumulatif. Quai 9 a besoin de connaître un peu ses usagers. Quand quelque qui n'est pas connu arrive, on lui demande de remplir une petite fiche. Celle-ci n'est pas nominative, mais cela permet de savoir d'où il vient. Ce que l'on peut ainsi mesurer ce sont les nouvelles personnes par année. Une personne enregistrée en 2005 consomme peut-être toujours aujourd'hui. Ces chiffres sont donc partiellement cumulatifs. Cela augmente quand même potentiellement le périmètre des usagers chaque année, mais heureusement certains d'entre eux ne restent pas usagers de Quai 9 durant 10 ans.

M. Poggia ajoute qu'il faudrait déduire de ces chiffres les usagers qui ne viennent plus, mais cette donnée n'est pas connue parce que Quai 9 ne ferment jamais un dossier.

M. Bron relève que c'est quand même positif dans le sens où il n'y a pas une augmentation chaque année du nombre de personnes entrantes. Cela remplit donc son office et les personnes qui ont besoin d'un local pour une consommation contrôlée y vont et vraisemblablement y restent.

Le président note qu'il faudrait corrélérer ces chiffres avec le nombre d'overdoses ou d'autres cas. Si les gens ne viennent pas parce qu'ils ne consomment pas, c'est différent du fait qu'ils ne viennent pas parce qu'ils consommeraient ailleurs.

M. Poggia relève que la proportion des consommateurs passant par Quai 9 augmente peut-être, mais on ne dispose pas de cette information puisqu'il faudrait savoir quel est l'ensemble général pour dire quelle est la partie de celui-ci qui passe par Quai 9. On peut partir de l'idée que s'il y a une overdose qui se produit à Quai 9, il y a une prise en charge immédiate. On peut donc dire que ces personnes consommant de manière dangereuse hors de Quai 9 sont en diminution, ce qui est le but du processus.

Un député (PLR) signale que la commission vient d'auditionner l'UNIGE qui dit manquer de moyens et qu'elle doit faire davantage avec moins, ce qui est un peu le leitmotiv de tous les organismes qui touchent des subventions de l'Etat. Quelque part, il est gêné par cette augmentation de 100 000 F en 2017.

Il aimerait donc un rappel sur « Nuit Blanche ? » et sur la nécessité d'augmenter cette subvention en lien avec la nouvelle LRDBHD.

M. Bron précise qu'il s'agit d'une réallocation de 100 000 F, ce qui pourra être mieux expliqué avec le projet de loi PL 12027. C'est dans l'enveloppe couverte par la précédente loi qui incluait « Nuit Blanche ? » dans tous les instruments de prévention de la transmission du HIV et des autres maladies sexuellement transmissibles qu'une diminution est en partie réallouée pour permettre le financement pérenne de « Nuit Blanche ? ». Cela reste une diminution globale, même si « Nuit Blanche ? » a une allocation de ressources de 100 000 F par année qui est pérennisée. En outre, cela a pour but de ne plus faire recours au fonds Drogues, ce qui dégage des moyens pour d'autres actions, sans pour autant augmenter l'enveloppe globale allouée à ces missions. Il rappelle que « Nuit Blanche ? » correspond à la présence sur les lieux de consommation festive d'un message de prévention et d'accompagnement pour diminuer les risques, comme c'est le cœur de métier de Première ligne et de Quai 9. C'est un travail dans la continuité de ce qui est fait dans le local d'injection, mais sur les lieux de consommation festifs.

M. Poggia indique que, dans le PL 12027 qui concerne Groupe sida Genève, Dialogai, PVA et Boulevards, il y a 1,123 million de francs en moins par rapport au précédent contrat de prestations. Ce choix a été fait parce que le département a fait un travail d'analyse sur les besoins et le constat qu'il y avait davantage de besoins dans le cadre de « Nuit Blanche ? » plutôt que dans les actions classiques menées par ces 4 associations concernées par le PL 12027. Cela correspond également au travail qui a été demandé au département. En commençant par le PL 12026, on parle d'abord d'une augmentation, mais il faut la mettre en relation avec la diminution prévue dans le PL 12027.

### **Vote en premier débat**

**L'entrée en matière du PL 12026 est acceptée à l'unanimité par :**

Pour :	14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC ; 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

### **Vote en deuxième débat**

Tous les articles sont adoptés sans oppositions.

**Vote en troisième débat****Le PL 12026 dans son ensemble est adopté à l'unanimité par :**

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

Au vu de ces explications, la commission unanime vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

*Catégorie : III (extraits)*

*Annexe consultable sur internet :*

*Contrat de prestations : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL 12026.pdf>*

## **Projet de loi (12026)**

### **accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 2 495 990 F à l'association Première ligne pour les années 2017 à 2020**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Contrat de prestations**

<sup>1</sup> Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Première ligne est ratifié.

<sup>2</sup> Il est annexé à la présente loi.

#### **Art. 2 Aide financière**

<sup>1</sup> L'Etat verse à l'association Première ligne un montant annuel de 2 495 990 F, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

<sup>2</sup> Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

#### **Art. 3 Programme**

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme K03 « sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention », sous la rubrique budgétaire 07152111 363600 projet S180380000 Première ligne.

#### **Art. 4 Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 8 est réservé.

**Art. 5 But**

Cette aide financière doit permettre de mettre en œuvre des actions de promotion de la santé et de prévention de l'infection VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et autres IST (infections sexuellement transmissibles) ainsi que la réduction des risques chez les personnes consommant des substances psychoactives.

**Art. 6 Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

**Art. 7 Contrôle interne**

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Art. 8 Relation avec le vote du budget**

<sup>1</sup> L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

<sup>2</sup> Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

**Art. 9 Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

**Art. 10 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé  
**Le Conseiller d'Etat**

DEAS  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

Monsieur Roger Deney  
Président de la Commission des finances  
Grand Conseil

**Courrier interne : A106E3/GC**

N/réf. : MAP/mbr

Genève, le 20 janvier 2017

**Concerne : PL 12026 accordant une indemnité financière annuelle de fonctionnement de F 2'495'990 à l'association Première ligne pour les années 2017 à 2020**

Monsieur le Président,

Lors de l'audition le 18 janvier 2017 de mon département par votre commission concernant le PL susmentionné, vous avez désiré obtenir plusieurs compléments d'information. Vous trouverez les éléments de réponse ci-après :

Concernant les 26 collaborateurs indiqués dans l'annexe aux comptes (page 70 du PL), 24 sont employés par l'association Première ligne (16 ETP) et 2 (1.15 ETP) sont dévolus à l'Action Nuit Blanche ? L'association Première ligne forme également des remplaçants qui interviennent sur appel et l'Action Nuit Blanche ? forme aussi une douzaine d'intervenants qui sont disponibles en fonction des événements.

Votre commission a également souhaité connaître le nombre de collaborateurs au bénéfice d'un permis G employés par Première ligne, ceux-ci sont au nombre de cinq personnes.

Concernant le chiffre d'affaires annuel du bar de quai 9 celui-ci est de F 11'000 (les chiffres 2016 ne sont pas encore connus).

Au sujet des données statistiques, l'association Première ligne est en mesure d'indiquer le nombre de nouveaux utilisateurs par année ainsi que le nombre de passages par année au Quai 9, en revanche le nombre de consommateurs individuels par année n'est pas disponible.

2002-2006 : 2'029 nouvelles personnes différentes

2007-2011 : 1'947 nouvelles personnes différentes

2012-2016 : 1'219\* nouvelles personnes différentes (\*chiffre provisoire les statistiques de décembre étant en cours de finalisation)

**Total 5'195 personnes différentes, inscrites comme utilisatrices au Quai 9 (de 2002 à 2016)**

Il faut donc garder en tête que ces chiffres sont partiellement cumulatifs au fil des années. Au total, l'association Première ligne ne perçoit, sur la base de ses impressions et de ses

expériences, ni une diminution, ni une augmentation de la consommation de drogues illicites. Tant ce marché que cette population sont assez fluctuants en termes de "produits" et d'habitudes de consommation.

Espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations et tout en restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



Mauro Poggia